

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dimanche 22 mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Délibération
n°2026-22/03-013

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2026

Présents : 26
Procuration : 1
Absents : 0
Exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	Alexandrine MATONDO

Détermination
du nombre
d'adjoints

Absents ayant donné procuration : Monsieur Pascal LABLANCHE à Jean-Luc RIVIERE

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

-D'approuver la création de huit postes d'adjoints au Maire

Pour extrait conforme,
Cazères, le 23 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS